

Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,  
 Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe ;  
 Mais si sur votre front *je puis* me voir un jour,  
 La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

(Desmarest, en envoyant une violette.)

Je ne *puis* qu'en cette préface  
 Je ne partage entre elle et vous  
 Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse.

(La Fontaine, fable 150.)

On dit : *je ne puis* et *je ne puis pas*. Dans le premier exemple, la négative est moins forte : *Je ne puis* suppose des embarras, des difficultés ; *Je ne puis pas* exprime une impossibilité absolue.

Bossuet emploie *pouvoir* comme verbe pronominal : *qui ne s'est pu faire* pour *qui n'a pu se faire*. L'illustre auteur, en mettant, selon son usage, le pronom *se* avant le verbe régissant, et non pas avant l'infinifit régi, a été induit en erreur, car le pronom *se* ne se met avant l'auxiliaire *être* suivi d'un participe que quand le verbe est pronominal.

Arnauld et Pluche ont fait la même faute produite par la même erreur.

#### PRÉVALOIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Ce verbe se conjugue comme *valoir*, dont nous allons donner la conjugaison ; cependant au présent du subjonctif on dit : *que je prévaille*, *que nous prévaillions* ; et non pas *que je prévaile*, *que nous prévaillons*.

*Prévaloir* signifie avoir l'avantage, remporter l'avantage ; mais, employé pronominalement, il signifie *tirer avantage* : « L'homme ne doit pas beaucoup *se prévaloir* de sa raison, qui le trompe si souvent. » (Trévoux.)

(Th. Corneille, *sur la 39<sup>e</sup> Rem. de Vaugelas* : les observations de l'Académie, page 43. — Ses décisions. — Regnier-Desmarais, Restaut, Wailly, etc.)

Le régime ordinaire de *prévaloir*, neutre, est la préposition *sur* : « Il ne faut pas que la coutume *prévaille sur* la raison. » (L'Académie.) — Quelques auteurs ont employé la préposition *à* : « Son témoignage ne *prévaut* pas au crédit de Clodius. » (Vertot.) Le *Dictionnaire de Trévoux* donne des exemples de ce régime, mais sans citer d'auteurs ; et Féraud pense avec raison que la préposition *sur* est le régime seul autorisé.

*Sur* mes justes remords tes pleurs ont *prévalu*.

(Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

#### PROMOUVOIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe, comme nous l'avons dit page 544, au verbe *mouvoir*, n'est d'usage qu'à l'infinifit et aux temps composés : *On l'a promu*, *elle a été promue*.

(L'Académie, Féraud, Trévoux.)

#### RAVOIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinifit : « Elle a pris à l'Amour ses traits, et le dieu, pour les *ravoir*, vole toujours auprès d'elle. » (Voiture.)

*Reu*, que l'on prononce *ru* ou *réu* ; et *je le raurai*, *je me raurai*, comme on le dit en certains endroits, sont des barbarismes. (L'Académie, Féraud, Trévoux, etc.)

On dit figurément et dans le style familier *se ravoir*, pour dire reprendre, réparer ses forces, sa vigueur : « Allons, monsieur, tâchez un peu de vous *ravoir*. » (J.-J. Rousseau.)

#### SAVOIR (*verbe actif et irrégulier*).

Je sais, tu sais, il sait ; nous savons, vous savez, ils savent. — Je savais ; nous savions. — Je sus ; nous sûmes. — Je saurai ; nous saurons. — Je saurais ; nous saurions. — Sache ; sachons. — Que je sache ; que nous sachions. — Que je susse ; que nous sussions. — Savoir ; sachant ; su, sue.

Les *Dictionnaires* de Richelet, de Trévoux, de Wailly, de l'Académie (éditions de 1762 et de 1798), de Demandre et de Féraud, indiquent *je sais* et *je sui*.

— Cette dernière forme *je sai* n'est plus autorisée par l'Académie ; ce ne pourrait être qu'une licence poétique. A. L.

*Savoir* se trouve écrit avec la lettre *ç* dans des ouvrages anciens et estimés ; mais aujourd'hui l'Académie, tous les Grammairiens modernes, et le plus grand nombre des Lexicographes retranchent cette lettre comme inutile, parce qu'elle n'influe en rien sur le son de la syllabe, et que même elle ne peut servir pour marquer l'étymologie latine ; car si l'on consulte Ducange, Ménage, Roquefort, enfin nos meilleurs étymologistes, on verra qu'ils font dériver *savoir* du latin *sapere*, être sage, être de bon sens, judicieux, etc., et non de l'infinifit *scire* : en effet, il est impossible que l'infinifit latin *scire* ait donné l'infinifit français *savoir* : on en aurait fait *scire* ou *scir* ; car tous nos verbes en *oir* dérivent des verbes latins en *ere* : *habere*, avoir ; *debere*, devoir ; *percipere*, percevoir, etc. Ensuite, la sagesse, le bon sens, le jugement, ne sont-ils pas les attributs du *savant*, de celui qui *sait* ? Le verbe latin *sapere* se trouve même employé dans le sens de *savoir*, par Plaute (372), par Cicéron (373), et par plusieurs auteurs français qui ont écrit en latin (374). C'est dans ce sens que ce verbe est passé dans les langues vivantes ; les Italiens disent *sapere*, les Espagnols, *saber* ; nous avons dit de même *saver* : Dans des lettres patentes du duc de Bourgogne, de l'année 1416, on lit plusieurs fois nous *saverons* pour nous *saurons*. — Dans la *Bible* (Exode, chap. XVI, vers. 12), on lit également : « Et vous *saverez* que j'étois moi le Seigneur votre Dieu. » — On trouve aussi dans le *Glossaire de la langue romane*, par M. Roquefort, au mot *savoir* : *saveriez* pour *sauriez*. — Enfin les variantes de *savoir*, étaient *saver*, *saveir*, *savir*.

(372) Ego rem meam *sapio*. — (373) Qui sibi semitam non *sapiunt*, alteri monstrant viam. — (374) Alphabetum *sapiat* digito tantum numerare.

Il n'y a dans toute la langue que le verbe *savoir* qui se mette au subjonctif sans qu'un autre mot le précède; mais encore faut-il que ce soit avec la négative: « *Je ne sache rien de plus digne d'éloge, qu'un roi qui préfère le bien de son peuple à celui de ses enfants.* »

(Th. Corneille, sur la 362<sup>e</sup> Rem. de *Vaugelas*, tome II, page 413. — Wailly, page 88. — Restaut, page 389.)

Que *je sache* s'emploie quelquefois d'une façon assez singulière, c'est lorsqu'il est à la fin d'une phrase, comme dans celle-ci: « Il n'est pas allé à la campagne *à que je sache*; » et alors il est du genre familier.

*Je ne saurais* s'emploie fort souvent pour *je ne puis*, qui est la première personne du présent de l'indicatif du verbe *pouvoir*; et alors, après le *que*, c'est du présent du subjonctif que l'on fait usage: on dira donc: « je ne saurais dire la moindre chose *à qu'on ne me fasse des observations*; » et non *je ne saurais dire la moindre chose qu'on ne me fit des observations*: cependant, chose bizarre, on ne dit pas *je ne saurais*, pour *je ne pourrais*. On dira, par exemple, « si je mangeais de *à cela, je ne pourrais* dormir de la nuit; » mais on ne dirait pas *je ne saurais dormir de la nuit*. — On ne peut aussi se servir du verbe *savoir* pour le verbe *pouvoir*, sans y joindre la négative; ainsi, on ne peut pas dire *je saurais* pour *je puis*.

(Ménage, chap. 313. — Th. Corneille, sur la 362<sup>e</sup> Remarque de *Vaugelas*. — Féraud, etc.)

*Savoir* ne régit pas les personnes. Du moins l'Académie ni aucun des *Dictionnaires* que nous avons consultés ne l'indiquent avec cette acception: on ne dit pas *savoir quelqu'un, se savoir soi-même*; cependant on lit dans la X<sup>e</sup> épître de Boileau:

Que si quelqu'un, mes vers, alors vous importune,  
Pour *savoir* mes parents, ma vie et ma fortune,  
Contez-lui, etc.

Et dans la *Métromanie* de Piron (act. II, sc. 4):

Un valet veut tout voir, voit tout, et *sait son maître*  
Comme, à l'Observatoire, un savant *sait les cieux*;  
Et vous-même, monsieur, ne *vous savez pas mieux*.

Mais quelque imposants que soient les noms de ces deux écrivains, surtout celui de Boileau, il nous semble que ce sont là des licences que l'on passerait difficilement au poète qui s'en permettrait de semblables.

— Cette conclusion est beaucoup trop absolue. Le verbe *savoir* a dans notre langue un grand nombre d'emplois divers qui peuvent servir à justifier les phrases critiquées. Quoiqu'on ne dise pas d'une manière absolue, *je sais cet homme* il n'en est pas moins vrai qu'on dit: *je sais cet homme par cœur. Je ne sache personne qu'on puisse lui comparer. Il est venu qui vous savez. Je sais quelqu'un en position de vous être utile. Un je ne sais qui*. Toutes ces locutions, justifiées par l'Académie, doivent nous servir à expliquer les tournures semblables. Dans les vers cités, nous ne voyons qu'une simple ellipse facile à suppléer: *savoir* quels sont *mes parents*; *sait son maître* par cœur, etc. Ne peut-on pas dire aussi avec les orateurs sacrés: « Nous ne *savons pas ceux* qui appartiennent à Dieu; » — « *Savait-il un homme* dans le malheur, » etc., etc. A. L.

*Savoir*, avant un infinitif, ne s'emploie que quand il y a beaucoup de peine à

faire une chose. Ainsi l'on dit bien: *J'ai su vaincre et régner*, parce que ce sont deux choses très difficiles.

J'ai *su*, par une longue et pénible industrie,  
Des plus mortels venins *prévenir* la furie.

(Racine, *Mithridate*, acte IV, sc. 5.)

J'ai *su* lui *préparer* des craintes et des veilles. (Le même.)

Et là le mot *savoir* est bien placé: il indique la peine qu'on a prise. Mais, J'AI *su* *rencontrer un homme en chemin* est ridicule; et beaucoup de mauvais poètes ont aussi mal employé le verbe *savoir*.

Enfin, souvent on emploie en poésie, assez mal à propos, le verbe *savoir* pour le verbe *pouvoir*: J'AI *su* *le satisfaire*, J'AI *su* *lui plaire*, pour *j'ai pu le satisfaire, j'ai pu lui plaire*.

Quand vous verrez Pauline, et que son désespoir  
Par ses pleurs et ses cris *saura* vous émouvoir.

(Corneille, *Polyeucte*, acte V, sc. 4.)

Il ne faut se servir du verbe *savoir* que quand il marque quelque dessein.

(Voltaire, *Rem. sur Polyeucte*.)

### SEoir (verbe neutre, défectif et irrégulier).

Dans la signification d'être assis, ce verbe n'est plus en usage; mais *séant* s'emploie quelquefois comme participe: *La cour royale de Paris séant à Versailles*, et quelquefois comme adjectif verbal, et alors il est susceptible de prendre le genre et le nombre: *La cour royale séante à Paris*.

— L'Académie remarque qu'il s'employait aussi autrefois avec le pronom personnel, *se seoir*. Mais il n'est plus resté de ce verbe que l'impératif *sieds-toi*, dont on fait usage encore quelquefois en poésie et dans le langage familier. A. L.

*Sis, sise*, son participe passé, n'est également plus en usage; mais ce mot s'emploie comme adjectif et en style de pratique, et il signifie *situé, située. Un héritage sis à. — Une maison sise à.* (L'Académie.)

*Seoir*, dans la signification d'être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc., n'est plus en usage à l'infinitif; il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier ou du pluriel: *il sied, ils sièent; il séyait, il siérait, il siéra; il n'a point de temps composés. Au subjonctif, on dit qu'il sié, qu'ils sièent, et au participe présent séyant.*

(L'Académie, sur la 528<sup>e</sup> Rem. de *Vaugelas*. — Son Dict. — Féraud, Restaut, Wailly, etc.)

*Seoir*, en ce sens, s'emploie aussi unipersonnellement.

Il vous *sied* bien d'avoir l'impertinence  
De refuser un mari de ma main!

(Voltaire, *Nanine*, acte I, sc. 5.)

MESSEoir, verbe neutre qui signifie ne pas convenir, n'être pas séant, n'est plus d'usage à l'infinitif, et s'emploie aux mêmes temps que *seoir*, dans le sens d'être convenable.

(L'Académie.)

SURSEOIR (*verbe actif et défectif*).

Je sursois, tu sursois, il sursoit; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. — Je sursoyais; nous sursoyions. — Je sursis; nous sursimes. — Je surseoirai; nous surseoirons. — Je surseoirais; nous surseoirions. — Surseois; sursoyons. — Que je sursoie; que nous sursoyions. — Que je sursisse; que nous sursissions. — Surseoir. — Sursoyant. — Sursis, sursise.

L'Académie, Lévizac, Demandre et Caminade écrivent *je sursois* sans *e*.

Gattel, Wailly et M. Butet écrivent *je sursois* avec un *e*.

— L'Académie n'indique pas l'impératif; elle le regarde comme inusité. En tout cas, nous pensons qu'il faudrait l'écrire sans *e*, comme le présent de l'indicatif dont il dérive. L'Académie, par une raison analogue, met un *e* au futur et au conditionnel, à cause du temps primitif *surseoir*. A. L.

*Surseoir*, verbe actif, signifie *suspendre, remettre, différer*, et il ne se dit guère que des affaires, des procédures: « On a *sursis* la délibération, l'exécution de cet arrêt. » (L'Académie.) — En termes de palais, on dit: SURSEOIR A LA DÉLIBÉRATION, SURSEOIR A L'EXÉCUTION DE CET ARRÊT, et, en ce sens, ce verbe est neutre.

Le participe présent *sursoyant* est également usité au palais; mais, en général, ce verbe est moins d'usage aux temps simples qu'aux temps composés.

(L'Académie, Trévoux, Wailly, Boiste, le *Dict. gramm.*, Gattel, Féraud.)

SOULOIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, qui signifie *avoir coutume*, a vieilli et ne s'est guère dit qu'à l'imparfait: *Il ou elle soulait*. Il peut encore être employé dans le style marotique:

Sous ce tombeau git Françoise de Foix  
De qui tout bien un chacun *soulait* dire (Marol.)

Quant à son temps, bien le sut dispenser;  
Deux parts en fit, dont il *soulait* passer  
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

(Épigramme de La Fontaine, faite par lui-même.)

VALOIR (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Je vaux, tu vaux, il vaut; nous valons, vous valez, ils valent. — Je valais; nous valions. — Je valus; nous valûmes. — J'ai valu. — Je vaudrai; nous vaudrons. — Je vaudrais; nous vaudrions. — *Point d'impératif*. — Que je vaille; que nous valions, qu'ils vaillent. — Que je valusse; que nous valussions. — Valoir; valant, valu. — L'Académie donne aujourd'hui un impératif à ce verbe, et elle dit *vaux, valez*. A. L.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Conjuguez de même les verbes *équivaloir* et *revaloir*.

Mais on observera que le verbe *équivaloir* est de peu d'usage à l'infinitif, et qu'il régit la préposition *à*: « Toute expression qui n'est pas nom, verbe ou modificatif, est terme de supplément, et *équivaux* à plusieurs des parties d'oraison » (le P. Buffier, *Gramm. fr.*); que le substantif peut régir la préposition *de*: « C'est l'*équivaloir*

« *valent* de ce que vous m'avez donné; » enfin que l'adjectif s'emploie avec la préposition *à*, et très souvent sans régime: « L'autorité d'un auteur grave est *équivalente* à une raison. » (MM. de Port-Royal.) — « En grammaire, il y a des termes *équivalents*, qui expriment, aussi bien l'un que l'autre, la pensée. » (Trévoux.)

Quant à *revaloir*, il se dit plus ordinairement en mal, et toujours avec le pronom *le* ou *cela*: *Je le lui ai revalu, je lui revaudrai* CELA.

(Regnier-Desmarais, p. 421. — Restaut, page 42. — Wailly, page 88. — Et l'Académie.)

*Valoir* fait au subjonctif *que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille*, etc.: *Je ne crois pas que ce libelle VALE la peine que...* a été rejeté par l'Académie.

Dès qu'il s'agit d'exprimer une valeur, on dit *valant*: *Il a une bonne terre VALANT dix mille écus*; et, dans ce sens, *valant* est le véritable participe du verbe *valoir*.

Mais, pour exprimer qu'il les a en sa possession, on dit alors: *Cet homme a dix mille écus* VAILLANT; et dans ce cas *vaillant* est un substantif masculin employé adverbialement.

VALOIR, dans le sens de *procurer, faire obtenir*, est *verbe actif*, et alors son participe passé *valu* prend l'accord. — Voyez, § V, au chapitre des Participes, ce que nous disons sur l'emploi du participe de ce verbe.

VOIR (*verbe actif*).

Je vois, tu vois, il voit; nous voyons, vous voyez, ils voient. — Je voyais; nous voyions. — Je vis; nous vîmes. — Je verrai; nous verrons. — Je verrais; nous verrions. — Vois, voyons. — Que je voie; que nous voyions. — Que je visse; que nous vissions. — Voir. — Voyant. — Vu, vue, etc.

(L'Académie, Richelet, Wailly, page 342, et Restaut, même page.)

Conjuguez de même *revoir, entrevoir* et *prévoir*: en observant cependant, à l'égard de ce dernier verbe, que l'on dit au futur de l'indicatif *prévoirai*; et, au conditionnel, *prévoirais*.

L'Académie donnait autrefois le choix d'écrire *je vois* ou *je voi*, de même que pour quelques autres verbes; tels que: *prévoir, savoir, devoir*, etc. Trévoux, Richelet, Wailly ont adopté cette orthographe. D'Olivet se croit d'autant plus fondé à en faire autant, qu'il pense qu'autrefois, pour distinguer la première personne des verbes au singulier, de la seconde et de la troisième personne, on ne mettait pas de *s* à cette première personne. Beaucoup de poètes anciens et de poètes modernes écrivent en effet, sans cette lettre, *je voi, j'aperçoi, je prévoi*, etc.

Racine, dans *Andromaque* (act. V, sc. 5):

..... Grâce au ciel, j'entrevois...  
Dieux! quels ruisseaux de sang coulent autour de moi!

Racine le fils, dans le poème de la *Religion* (chant III):

Sans doute il est sacré, ce livre dont je voi  
Tant de prédictions s'accomplir devant moi.

J.-B. Rousseau, Épigramme XV:

Honni seras, ainsi que je prévoi,  
Par cet écrit.

Boileau, satire VIII -

Ce discours te surprend, docteur, je l'aperçois.  
L'homme de la nature est le chef et le roi.

Et satire X :

..... Sa science, je croi,  
Aura pour s'occuper ce jour plus d'un emploi.

Voltaire, dans *Alzire* (act. II, sc. 2) :

La mort a respecté ces jours que je te doi,  
Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi (375).

Mais que dans l'origine on ait écrit sans *s* la première personne des verbes au singulier, ou que ce soit par licence que les poètes retranchent cette lettre à la fin des vers, nous dirons, avec Chapelain, que ce qui a fait mettre le *s* à cette première personne, c'est que la syllabe est longue, et qu'il y est placé pour en marquer la longueur; ensuite nous croyons que l'usage de mettre cette lettre est tellement adopté, que les prosateurs ne doivent jamais écrire, *je voi*; et que ce n'est que très rarement et seulement lorsque la rime l'exige, qu'il est permis aux poètes de supprimer le *s*.

L'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif sont, comme les verbes terminés en *oyer*, *uyer*, etc., distingués, dans la première et la seconde personne du pluriel, par un *i* ajouté à l'*i* grec : *nous voyions*, *vous voyiez*; *que nous voyions*, *que vous voyiez*.

#### VOULOIR (verbe neutre, actif et défectif).

Je veux, tu veux, il veut; nous voulons, vous voulez, ils veulent. — Je voulais; nous voulions. — Je voulus; nous voulûmes. — Je voudrai; nous voudrions. — Je voudrais; nous voudrions. — Que je veuille; que nous voulions. — Que je voulusse; que nous voulussions. — Vouloir. — Voulant. — Voulu, voulue.

(L'Académie, Wailly, Restaut, Lévizac et Demandre.)

— Ce verbe semble avoir deux impératifs : l'un peu usité, *veux*, *voulons*, *voulez*, que l'on emploie seulement, selon l'Académie, dans certaines occasions très rares, où l'on engage à s'armer d'une ferme volonté : l'autre qui n'est d'usage qu'à la seconde personne du pluriel, *veuillez*, expression très usitée, et qui signifie, d'après l'Académie : *ayez la bonté, la complaisance de*. Voyez plus bas. A. L.

La seconde personne du pluriel du conditionnel, *vous voudriez*, est de deux syllabes en prose, et de trois en vers.

C'est un état qu'en vain vous voudriez combattre.

(Gresset, *Sidney*, act. II, sc. 2.)

C'est peut être pour cela que quelques personnes disent improprement *voudriez-vous*, comme s'il y avait un *e* après le *d*.

(375) S'ACQUITTER. Malherbe a dit, *s'acquitter pour*; Th. Corneille (*le Festin de Pierre*) et Regnard (*les Ménechmes*), *s'acquitter vers*; mais ce verbe régit de pour les choses, et *envers* pour les personnes : tout autre régime est une faute.

*Vouloir* et les verbes *pouvoir*, *valoir* et *prévaloir* sont les seuls de cette conjugaison qui aient un *x* aux deux premières personnes du présent de l'indicatif.

MM. Lemare, Caminade, Boniface (*Man. des amat.*, 2<sup>e</sup> année, p. 271), Boinvilliers (page 475 de sa *Gramm.*), Butet (*Cours théor.*), Jacquemard et M. Auger indiquent *veuillez* pour deuxième personne du pluriel de l'impératif, et nombre d'écrivains en ont effectivement fait usage :

..... Veuillez vous souvenir  
Que les événements régleront l'avenir. (Corneille, *Pompée*, act. II, sc. 4.)

..... Je vais faire venir  
Quelqu'un pour l'emporter; veuillez la soutenir.  
(Molière, *Sganarelle*, sc. 3.)

..... Veuillez être discret,  
Et n'allez pas, de grâce, éventer mon secret.  
(Le même, *l'École des Femmes*, acte I, sc. 6.)

Ne veuillez pas vous perdre, et vous êtes sauvé.  
(Corneille, *Polyeucte*, acte IV, sc. 3.)

« Veuillez donc que votre Dieu soit juste. » (Marmontel.) — « Veuillez auparavant examiner avec moi comment l'article *hic, ille, le*, s'est introduit dans la langue latine et dans la nôtre. » (Diderot.) — « Veuillez du moins nous dire qui nous devons suivre. » (Volney). — « Veuillez, monsieur, rendre hommage au mérite. » (Voltaire.)

Cependant Wailly et Restaut n'en parlent point, et M. Maugard conclut de là qu'on ne doit pas s'en servir. Demandre va plus loin, il trouve ridicule de se commander à soi-même de vouloir, et absurde de le commander aux autres.

Mais puisque *veuillez* signifie *je vous prie de vouloir*, ce qu'a dit Demandre ne peut nous empêcher de nous servir de *veuillez*, lorsque tant de bons écrivains n'ont pas craint d'en faire usage.

On dit au présent du subjonctif *que je veuille*; mais au pluriel on dit *que nous voulions*, *que vous vouliez*, et non pas *que nous veussions*, *que vous veussiez*, comme quelques écrivains l'ont dit.

(L'Académie, Féraud, Gattel, Wailly, Lemare, etc.)

*Vouloir* s'est employé autrefois comme substantif :

Contre toute la parenté  
D'un malin *vouloir* est porté. (La Fontaine, liv. VI, fable 5.)

*Persuadés par mauvais vouloir et conseil* (édit de Henri II). Ce mot, dit La Mothe le Vayer, a entièrement vieilli, et l'on ne s'en sert plus ni en vers ni en prose. L'Académie ne le condamnait point : cependant elle dit (dans ses *Observations sur les Rem. de Vaugelas*) qu'il est entièrement banni de la prose, et qu'il y a peu de personnes qui s'en servent en poésie. Dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, elle le borne à quelques phrases : « C'est Dieu qui nous a donné le *vouloir* et le faire, etc. » — Trévoux est d'avis que ce mot n'est fort bon ni en vers ni en prose; c'est pourquoi il pense qu'il ne le faut employer que rarement et en de certaines occasions; par exemple, il figure bien dans cette phrase de Nicole : « C'est Dieu qui fait tout, et qui opère, par sa grâce, le *vouloir* et l'action. » Féraud croit que les poètes ont eu tort de ne pas s'en servir, et Piron l'a certainement employé avec succès dans *Gustave Wasa* (act. I, sc. 6) :

..... Le *vouloir* céleste  
Par un songe aux mortels souvent se manifeste.

J.-B. Rousseau a dit aussi dans *le Flatteur* (act. V, sc. 7) :

Oh ! bien, bien ; tout cela sera le mieux du monde,  
Mais rien n'ira pourtant que selon mon *vouloir*.

## § IV.

VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA QUATRIÈME  
CONJUGAISON.

## ABSoudre (verbe actif et défectif).

J'absous, tu absous, il absout ; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. — J'absolvais ; nous absolvions. — *Point de prétérit défini*. — J'absoudrai ; nous absoudrons. — J'absoudrais ; nous absoudrions. — Absous ; absolvons. — Que j'absolve ; que nous absolvions. — *Point d'imparfait du subjonctif*. — Absoudre. — Absolvant. — Absous, absoute.

(Restaut, Demandre, Féraud, Lévizac, M. Laveaux.)

L'Académie indique pour participe au masculin *absous*. *Absout* serait plus analogue au féminin, que l'on écrit *absoute* ; mais l'usage et les Grammairiens sont contraires à cette orthographe.

## ABSTRAIRE (verbe actif et défectif).

L'Académie se contente de dire que ce verbe se conjugue comme *traire* ; mais Féraud observe avec raison qu'*abstraire* est peu usité, et que l'on dit plus ordinairement *faire abstraction de* . . .

Cependant *abstraire* se dit très bien aux temps composés.

## ACCROIRE (verbe neutre et défectif).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif, et ne s'emploie qu'avec le verbe *faire*, qui lui sert d'auxiliaire ; l'Académie et la plupart des lexicographes disent que *faire accroire* signifie faire croire à quelqu'un une chose fautive ; mais quelques-uns sont d'avis que *faire accroire* signifie que celui qui dit une chose l'a dite à dessein de tromper.

## ACCROÎTRE (verbe actif et neutre).

Se conjugue sur *croître*.

## ADMETTRE (verbe actif et irrégulier).

Ce verbe se conjugue sur *mettre* ; voyez sa conjugaison.

## ATTRAIRe (verbe actif et défectif).

Attirer, faire venir par le moyen de quelque chose qui plait.  
Mézeraï s'est servi de ce verbe au figuré, mais il est vieux en ce sens. L'Académie

démie le met au propre : « Le sel est bon pour *attirer* les pigeons. » Il n'est d'usage qu'à l'infinitif, et encore on peut dire que *attirer* serait préférable.

(L'Académie, Féraud, Demandre, Gattel.)

## ATTEINDRE (verbe actif et neutre).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

## BATTRE (verbe actif et irrégulier).

Je bats, tu bats, il bat ; nous battons, vous battez, ils battent. — Je battais nous battions. — Je battis ; nous battîmes. — Je battraï ; nous battrons. — Je battrais ; nous battrions. — Bats ; battons. — Que je batte ; que nous battions. — Que je battisse ; que nous battissions. — Battré. — Battant. — Battu, battue.

(Restaut, page 363. — Le *Dictionnaire de l'Académie*. — Lévizac, Féraud et Demandre.)

Conjuguez de même *abattre*, *combattre*, *débattre*, *ébattre* et *rebattre*.

Féraud prétend qu'en prose il faut dire *être combattu par* : « *Je suis combattu par des sentiments tout opposés*. » Il est certain que les poètes font usage de la préposition *de* :

*D'un soin cruel ma joie est ici combattue.* (Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 2.)

Quand du moindre intérêt le cœur est combattu,

Sa générosité n'est plus une vertu. (Crébillon, *Pyrrhus*, acte I, sc. 5.)

(*Dictionnaire critique de Féraud*.)

*Combattre*, dans le sens de *faire assaut*, prend *de* pour régime. Nous dirons avec Montesquieu (*Lettres persanes*) : « Quand vous *combattez* gracieusement avec vos compagnes, *de charmes, de douceur et d'enjouement*. »

*ÉBATTRE* ne se dit qu'avec le pronom personnel, et il est vieux. La Fontaine s'en est servi, en parlant de l'amour et des fautes qu'il traite de galanterie.

(Trévoux.)

## BOIRE (verbe actif et irrégulier).

Je bois, tu bois, il boit ; nous buvons, vous buvez, ils boivent. — Je buvais ; nous buvions. — Je bus ; nous bûmes. — Je boirai ; nous boirons. — Je boirais ; nous boirions. — Bois ; buvons. — Que je boive ; que nous buvions. — Que je busse ; que nous bussions. — Boire. — Buvant. — Bu, bue. — Devant boire.

Les poètes emploient souvent ce verbe au figuré :

. . . . Une riante troupe

Semble *boire* avec lui la joie à pleine coupe. (Racine, *Esther*, act. II, sc. 9.)

La céleste troupe

Boit à pleine coupe

L'immortalité. (J.-B. Rousseau.)

Le germe des douleurs infecte leurs repas,

Et dans des coupes d'or ils boivent le trépas. (Thomas, *Ép. au Peuple*.)

Quand pourrai-je . . . .

Boire l'heureux oubli des soins tumultueux !

(Delille, *l'Homme des champs*, ch. IV.)

Ils disent aussi : *boire sa guérison, boire la santé, boire un affront, boire le calice jusqu'à la lie*; et, en style d'Écriture sainte, *boire l'iniquité comme l'eau*.

IMBOIRE. Nous n'avons conservé de ce vieux mot que le participe *imbu*. Il était cependant très expressif; il signifiait recevoir par goût des idées, des opinions, etc., et se les rendre propres par la force de l'habitude. On disait aussi *s'imboire*.

Montaigne a dit : « Il faut qu'il *imboive* leurs humeurs, non qu'il apprenne « leurs préceptes; et qu'il oublie hardiment, s'il veult, d'où il les tient, mais qu'il « se les sçache approprier. »

J.-J. Rousseau a fait naître cette expression, et quelques écrivains l'ont imité : « Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins « d'occasions de *s'imboire* de leurs préjugés. »

Nous n'avons aucun mot qui exprime convenablement l'idée que présente *imboire*; pourquoi donc le rejeter?

DÉBOIRE n'est usité que comme substantif.

#### BRAIRE (*verbe neutre, irrégulier et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie qu'au présent de l'infinitif, *braire*; aux troisièmes personnes du présent et du futur de l'indicatif, *il brait, ils braient, il braira, ils brairont*; et du conditionnel, *il brairait, ils brairaient*.

Les autres temps ne sont point en usage.

Telle est l'opinion de l'Académie, de Féraud, de Demandre, de Wailly, de Restaut et de Lévizac.

Cependant, fait observer M. Lemare (p. 411 de sa Grammaire), de ce que quelques verbes n'ont encore été employés qu'en certains temps, en certaines personnes, qu'ils ne peuvent que rarement recevoir d'autres emplois, ce ne doit pas être une raison suffisante pour les mutiler. Si l'on peut dire d'un âne qu'il *brait*, pourquoi un âne, parlant dans une fable, ne dirait-il pas : *je brais, je brairai*; et portant la parole devant un ou plusieurs confrères quadrupèdes, ne pourrait-il pas dire : *brais, nous brairons*? Dans tous ces cas, comment s'exprimerait donc la bruyante société?

#### BRUIRE (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est guère en usage qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes de l'imparfait de l'indicatif, où l'on dit : *il bruait, ils bruyaient*. Dans les autres temps on dit : *faire du bruit, rendre un son confus*.

*Bruire* n'a point de participe passé, point de temps composés, ni de participe présent.

Dans ces phrases : *Les flots BRUYANTS*; — *La foudre BRUYANTE dans la nue*; *bruyant* n'est qu'un adjectif verbal qui exprime l'état :

On voyait l'assemblée agitée et *bruyante* par intervalle.

..... Quand Flore dans les plaines  
Faisait taire des vents les *bruyantes* haleines. (Boileau, *le Lutrin*, ch. I.)  
(L'Académie, Restaut, Féraud, Lévizac.)

La bruyère et Marmontel regrettaient que l'usage eût préféré *faire du bruit à bruire*: on entend BRUIRE le vent, les vagues. — *Les flots BRUYAIENT horriblement*. — *Les insectes bruissaient sous l'herbe*, comme l'a dit Bernardin de Saint-Pierre, est une incorrection.

#### CEINDRE (*verbe actif*).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

#### CIRCONCIRE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Je circoncis, tu circoncis, il circoncit; nous circonçons, vous circonciez, ils circoncent. — Je circoncis; nous circonçimes. — J'ai circoncis. — Je circoncirai. — Je circoncirais. — Circoncis; circonçons. — Que je circonçise; que nous circonçions. — Circonçire. — Circoncis, circonçise.

(L'Académie, Restaut, Wailly, Féraud, Demandre.)

D'autres Grammairiens donnent à ce verbe un imparfait à l'indicatif et au subjonctif, de même qu'un participe présent; mais, comme le fait observer Lévizac, le bon goût doit proscrire ces formes qui sont peu harmonieuses.

#### CLORE (*verbe actif, irrégulier et défectif*).

Ce verbe n'a que quatre temps simples : l'indicatif présent, *je clos, tu clos, il clot*; point de pluriel. — Le futur, *je clorai*. — Le conditionnel présent, *je clorais*. — Le participe passé, *clos, close*; et dès lors tous les temps composés.

(L'Académie, Restaut, Wailly, Féraud, Demandre.)

Quoique ces autorités n'indiquent ni impératif ni subjonctif, Lévizac et M. Bulet sont d'avis qu'on pourrait très bien dire : *clos ce jardin; je veux qu'il close ce jardin*.

— Quelques Grammairiens veulent aussi qu'on dise *je closis*; mais cette forme est inusitée et peu nécessaire, puisqu'on peut y suppléer par le verbe *fermer*. A. L. *Clore* s'emploie très souvent avec le verbe *faire*.

*Enclorre* s'écrit et se conjugue de même.

#### CONCLURE (*verbe actif*).

Je conclus, tu conclus, il conclut; nous concluons, vous concluez, ils concluent. — Je concluais, nous concluions. — Je conclus; nous conclûmes. — Je conclurai; nous conclurons. — Je conclurais; nous conclurions. — Conclus; concluons. — Que je conclue; que nous concluions. — Que je conclusse; que nous conclussions. — Conclure. — Concluant. — Conclu, conclue.

(L'Académie, Richelet, Wailly, page 92, Restaut, Féraud, etc.)

L'Académie met indistinctement un *t* ou un *d* à la troisième personne du présent de l'indicatif; cependant l'emploi du *t* est préférable.

— L'Académie n'admet plus aujourd'hui que cette dernière forme. A. L.

Aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un tréma sur l'*i* pour empêcher que l'on ne prononce *nous conclui-ons, vous conclui-ez*.

Ce verbe se dit ordinairement des personnes; on le dit pourtant quelquefois des passages, des preuves qu'on allègue : *cet argument conclut bien; cette preuve, ce texte ne conclut pas*. Mais alors *conclure* se dit seul et sans régime; conséquemment cette phrase de Bossuet n'a pas toute la correction qu'on a le droit d'attendre de cet écrivain : « Ces passages *concluent* seulement que nous recevrons « quelque chose. »  
(Féraud.)

#### CONFIRE (verbe actif et irrégulier).

Je confis, tu confis, il confit; nous confisons, vous confisez, ils confisent. — Je confisais; nous confisions. — Je confirai; nous confirons. — Je confirais; nous confirions. — Confis; confisons. — Que je confise; que nous confisions. — Confire. — Confisant. — Confit, confite.

(L'Académie, Restaut, page 345; Demandre, Féraud.)

L'imparfait du subjonctif n'est point en usage; cependant Wailly et Lévizac indiquent *que je confisse*; mais quelques personnes aiment mieux dire : *Je voudrais que vous fissiez confire des coings*, plutôt que *je voudrais que vous confissiez des coings*. — *Confit, confite* s'emploient figurément, mais dans le style familier et railleur en parlant de ceux qui ont quelque bonne ou mauvaise qualité qui les pénètre, et qui se trouve chez eux au suprême degré :

Cet hymen de tous biens comblera vos désirs;  
Il sera tout *confit* en douceurs et plaisirs. (Molière, *Tartuffe*, acte II, sc. 2.)  
Bien est-il vrai qu'il parlait comme un livre,  
Toujours d'un ton *confit* en savoir-vivre. (Cresset, *Vert-Vert*, ch. II.)

#### CONNAÎTRE (verbe actif, neutre et irrégulier).

Voyez la conjugaison du verbe *paraître*.

#### CONTREDIRE (verbe actif et irrégulier).

Voyez la conjugaison du verbe *dire*.

#### COUDRE (verbe actif et irrégulier).

Je couds, tu couds, il coud; nous cousons, vous cousez, ils cousent. — Je cousais; nous cousions. — Je cousis; nous cousimes. — Je coudrai; nous coudrons. — Je coudrais; nous coudrions. — Couds; cousons. — Que je couse; que nous cousions. — Que je cousisse; que nous cousissions. — Coudre; cousant; cousu, cousue.

(L'Académie. — Richelet. — Restaut, page 343. — Wailly. — Lévizac. — Féraud, etc.)

Conjuguez de même *découdre* et *recoudre*.

Remarque et décision de l'Académie sur les verbes *coudre, recoudre, absoudre, moudre* :

« Tous ces verbes terminés en *oudre* sont fort irréguliers, mais ils s'accordent

« tous sur le futur; ainsi il faut dire *il coudra*, et non pas *il cousera*, comme quelques-uns le disent; *il résoudra, il absoudra, il moudra*. Mais le prétérit défini « ou aoriste de ces verbes est différent presque dans chacun d'eux; car, au verbe « *coudre*, il faut dire *il cousit*; au verbe *résoudre*, il faut dire *il résolut*; le verbe « *absoudre* n'a point ce temps, et il faut prendre le tour passif, *il fut absous*; et « au verbe *moudre*, il faut dire *il moulut*. Il en est de même au prétérit indéfini : « *j'ai cousu, j'ai résolu, j'ai absous, j'ai moulu*. On peut croire que la seconde « personne du pluriel de l'indicatif sert de règle à ces prétérits; car *vous cousez* « est peut-être cause que l'on dit *je cousis*, et *vous résolvez* amène un peu *je réso-* « *lus*, puisque le *l* s'y conserve; mais il vaut mieux alléguer l'usage que de cher- « cher des raisons; car on dit *vous absolvez*, et cependant le prétérit est plus or- « dinairement *il fut absous*; et *absolu* n'est d'usage qu'en cette phrase : *le jeudi* « *absolu, qui est le jeudi saint*. »

Le participe de ces quatre verbes est : *cousu, cousue; recousu, recousue, ab-* « *sous, absoute; moulu, moulue*.

#### CRAINdre (verbe actif).

Voyez la conjugaison du verbe *peindre*.

#### CROIRE (verbe actif et irrégulier).

Je crois, tu crois, il croit; nous croyons, vous croyez, ils croient. — Je croyais; nous croyions. — Je crus; nous crûmes. — Je croirai; nous croirons. — Je croirais; nous croirions. — Crois; croyons. — Que je eroie, qu'il croie; que nous croyions. — Que je crusse; que nous crussions. — Croire; croyant; cru, crue; devant croire. (Restaut, page 356; l'Académie, Richelet, Lévizac, Féraud, etc.)

Autrefois on écrivait *je creus, tu creus, il creut, j'ai creu*; actuellement l'on écrit et l'on prononce *je crus, etc., j'ai cru*; quelques-uns y mettent un accent circonflexe, sous prétexte d'indiquer la suppression de l'*e*; mais cet accent n'est plus employé aujourd'hui par ceux qui écrivent bien, que pour marquer les syllabes longues. (Féraud.)

Voyez au *Régime des Verbes* une observation sur la faute où l'on tombe en faisant suivre de la préposition *de* le verbe *croire* accompagné d'un infinitif.

Voyez aussi aux *Remarques détachées*, lettre *C*, dans quel cas *croire* demande que le verbe de la proposition subordonnée soit mis au subjonctif, et une observation sur l'emploi de ce verbe.

#### CROÎTRE (verbe neutre et irrégulier).

Je crois, tu crois, il croît; nous croissons, vous croissez, ils croissent. — Je croisais; nous croissions. — J'ai crû. — Je crûs; nous crûmes. — Je croirai; nous croirons. — Je croirais; nous croirions. — Crois; croissez. — Que je croisse; que nous croissions. — Que je crusse; que nous crussions. — Croître. — Croissant. — Crû, crue